

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL DE RIVAGES MANCHE MER DU NORD DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Wimereux, le 01/10/2021

Installation du Conseil de rivages Manche Mer du Nord du Conservatoire du littoral le 1^{er} octobre 2021 à la maison du Parc naturel régional des caps et marais d'Opale à Le Wast, en présence d'**Agnès Vince, directrice de l'établissement**, des membres élus représentant la Région Hauts-de-France et les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

La Présidence de ce nouveau Conseil sera assurée par Monsieur Jean-Michel Taccoen, Conseiller régional des Hauts-de-France. La Vice-présidence sera assurée par Madame Emmanuelle Leveugle, Conseillère départementale du Pas-de-Calais.

Le Conseil de rivages constitue l'instance locale de gouvernance du Conservatoire

Le Conservatoire a présenté son cinquième Contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 avec l'Etat. Ce contrat fixe cinq axes stratégiques et définit les objectifs opérationnels des missions du Conservatoire. Deux priorités : la préservation du Tiers naturel littoral et la constitution d'un réseau de sites naturels en bon état.

L'actualité des acquisitions foncières et des projets de travaux portés par la délégation Manche Mer du Nord dans le cadre du Plan de relance ont été également présentés.

Ont été soumis à l'avis des élus des conventions de gestion ainsi que l'extension de trois périmètres d'intervention définis avec les communes du Touquet, de Cayeux-sur-Mer et de Ghyvelde.

Le Conseil de rivages s'est rendu ensuite à la Pointe de la Crèche à Wimereux pour une visite du site. Sont présentés les futurs travaux de mise en valeur paysagère et de sécurisation du sentier du littoral comme illustration concrète du programme du Plan de relance. Ce projet est partagé avec Eden62, le Grand Site de France des 2 Caps, le PNR CMO, les communes de Wimereux et Boulogne-sur-Mer, la Communauté d'Agglomération de Boulogne et le Parc Naturel Marin en lien avec les services de l'Etat démontrant l'efficacité d'un travail collectif, à l'écoute des acteurs et des élus, et visant un équilibre entre la protection de l'environnement et l'usage par le public de ce sentier du littoral.

